C'est aujourd'hui que s'ouvre la session spéciale du Conseil général du Nord

On sait qu'au cours de la seconde session ordinaire d'octobre dernier, le Conseil Général du Nord a décidé de renvoyer à une session spéciale l'examen des grandes questions sociales sur lesquelles l'assemblée départementale sera appelée à se prononcer.

Cette session spéciale s'ouvrira aujourd'hui.

A l'ordre du jour figurent notamment : l'aménagement de la voirie départementale, la reconstruction des chemins de fer du Sud, l'application de la Loi Loucheur, la lutte contre les fléaux sociaux (cancer, tuberculose, syphilis, mortalité infantile), etc...

Comme on le voit, la session, si elle sera brève, sera bien chargée et le Conseil Général du Nord aura à résoudre des problèmes d'une importance exceptionnelle au point de vue social.

L'évolution de l'industrie houillère

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Mais pour être livré aux distributions des villes, le gaz subit encore une épuration qui le prive des traces de souffre qu'il contient.

A noter que le gaz des cokeries trouve un emploi fort important dans l'alimentation, soit directe, soit comme combustible, des Centrales électriques installées au voisinage des Cokeries.

C'était, jusqu'à ces derniers temps, nous l'avons dit plus haut, le stade définitif de l'industrie des sous-produits des fours à coke : le gaz utilisé comme combustible.

Nouveaux horizons

Mais voici que, brusquement, le cycle s'élargit. De ce gaz, riche en hydrogène, la technique moderne qui vient de conquérir une arme nouvelle, la catalyse, va tirer toute une série de corps dans des conditions économiques et instaurer ainsi une révolution dans la production industrielle de l'ammoniaque et de ses dérivés (engrais, explosifs, nitrates, etc...) ainsi que des alcools, de la cyanamide, etc...

Comment ce brusque changement s'est-il opéré. Comment le gaz des cokeries apparaît-il maintenant comme un facteur important dans l'économie d'un pays, c'est ce que nous verrons prochainement. Mais aujourd'hui déjà nos lecteurs pourront se rendre compte, de façon schématique, par l'examen de notre cliché, du processus de développement de l'industrie des sous-produits du charbon, et suivre, pas à pas, les transformations de ce « diamant noir » fruit du travail pénible et rude du mineur.

E. VERMEERSCH.

Trois inquiétantes disparitions

Celle d'un jeune homme à Valenciennes...

Depuis le 26 décembre 1928, M. Antoine Alorda, commerçant, Grand'Place, à Valenciennes avait à son service le jeune Alexis Breux, 14 ans, dont les parents habitent Arleux.

Le 31 décembre, dans l'après-midi, le jeune Breux rendit visite à une de ses cousines qui habite la rue des Dentellières. Depuis, il n'est plus reparu.

Voici son signalement : petite taille, cheveux châtains, costume gris, chapeau gris foncé à large bord.

De nombreuses recherches actives pour retrouver le jeune Breux sont effectuées.

...et celle d'une jeune fille

Depuis samedi, Mlle Rachel Mallet, 19 ans, dont les parents habitent 14, ruelle Balin à Valenciennes, n'est pas reparue au domicile paternel. Voici son signalement : forte corpulence, manteau bleu, robe Vecle, souliers de couleur jaune, bas clairs, chapeau marron.

Celle d'un boucher à Lourches

M. Fernand Hennevin, 50 ans, boucher au Vieux-Lourches, se rendait à Valenciennes le 17 décembre, vers 9 heures, en automobile, en compagnie de son neveu François Hennevin, 22 ans. Il avait l'intention d'acheter des bestiaux et avait sur lui une somme de 30.000 francs.

En partant, Hennevin avait déclaré à sa femme que si le marché de Valenciennes n'était pas suffisamment approvisionné il se rendrait à Limoges.

A Valenciennes, déclare le neveu, M. Hennevin lia conversation avec M. Hautcœur, vétérinaire départemental adjoint, et l'informa qu'il allait prendre le train de 11 h. 20 pour se rendre dans le Limousin.

Le neveu prévint Mme Hennevin par téléphone et celle-ci répondit que son beau-frère, M. Pierre Douchement devait rejoindre son mari à la gare et l'accompagner dans ce voyage. M. Douchement attendit vainement Hennevin au train de 11 h. 20 et depuis on est sans nouvelles de lui.

Mme Hennevin a télégraphié dans la région de Limoges à plusieurs éleveurs qui étaient en relations avec son mari : personne ne l'a vu.

Mme Hennevin vient d'aviser la Sous-Préfecture et le Parquet de Valenciennes de la disparition de son mari. Une enquête est ouverte.

Voici le signalement du disparu : 50 ans, taille 1 m. 70, moustache rousse longue, yeux gris, oreille droite plus petite que l'autre, gilet gris en laine, veston de drap bleu, chemise blanche, cravate marron, casquette grise, pardessus noir en astrakan, bottines jaunes, montre en argent avec chaîne en doublé.

M. Hennevin depuis un certain temps, paraissait sombre préoccupé et semblait atteint de neurasthénie.

Deux tragiques accidents sur le boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On téléphona à l'hôpital de Roubaix qui répondit qu'une ambulance allait partir. Après plus d'une heure d'attente, on téléphona de nouveau et il fut répondu au garde champêtre M. Leplat, qui avait fait les premières constatations, qu'aucune ambulance n'était disponible.

Grâce à l'obligeance de M. Delahousse, de Marcq-en-Barœul, le blessé put alors être conduit en automobile à l'hôpital où son état a été jugé des plus graves.

M. Jacquemet, commissaire de police de Marcq-en-Barœul, a ouvert une enquête.

Hier matin nous avons appris que le Parquet de Lille estimant que les renseignements obtenus par les premiers enquêteurs étaient suffisamment explicites, ne descendrait pas sur les lieux de l'accident.

A Hem un sexagénaire demeurant à Roubaix a été tamponné et tué par un Mongy

Lundi soir, un tramway Mongy Hem-Roubaix a tamponné un homme dans les circonstances suivantes :

Le tram numéro 13 piloté par le mécanicien Vancauvenberge Jules, 26 ans, demeurant à Wattrelos, rue d'Oran, cité Florin, 23, quittait la place d'Hem à 17 h. 40 en direction de Roubaix. Après l'arrêt de l'Observatoire, le wattman, dont la voiture roulait à dix kilomètres à l'heure, aperçut soudain à deux mètres devant lui, au milieu des rails, un homme en état d'ivresse qui marchait tête baissée en titubant. M. Vancauvengerbe bloqua immédiatement ses freins électriques et à air comprimé. Mais la distance séparant le piéton de la voiture était trop restreinte et l'accident ne put être évité. L'homme fut tamponné et roula sous le lourd véhicule.

Les voyageurs, assez nombreux, à cette heure de la sortie des usines, descendirent rapidement et un spectacle affreux s'offrit à leurs yeux : le corps de la malheureuse victime était engagé sous le châssis et coincé par la roue gauche avant, le thorax broyé, la tête portant des plaies contuses par où s'échappait le sang en abondance. Le docteur Hillot, de Lannoy, en tournée dans le quartier fut mandé immédiatement, mais ne put que constater le décès.

C'est un nommé Vanoutryve Prosper, 61 ans, ouvrier peintre, sujet belge, célibataire, demeurant à Roubaix, rue du Maroc, 12. Il ne possédait aucun papier pour permettre d'établir son identité exacte. Il a été reconnu par son ancien patron, M. Léon Béghin, peintre à la place d'Hem. La gendarmerie de Lannoy, prévenue, s'est rendue sur le lieu de l'accident pour procéder à l'enquête. Il semble que la responsabilité du mécanicien ne saurait être engagée.

La liquidation prochaine des Coopératives de reconstruction du Nord

La Fédération des sociétés coopératives de reconstruction du Nord s'est réunie hier, à la Préfecture, sous la présidence de M. de La Grange assisté de M. Tilloy, contrôleur des Services administratifs de la reconstitution.

L'assemblée, approuvant les explications données par M. Tilloy, entrevoit la liquidation des sociétés coopératives de reconstruction vers fin 1929, début 1930. Les directeurs des sociétés sont disposés à acquiescer en raison des subventions que l'Etat promet de leur allouer. Le Conseil général du Nord, d'autre part, les aidera dans cette tâche.

Pour permettre de procéder à l'apurement des comptes, les plus grandes facilités seront accordées. Pour les petites sommes, on en donnerait le montant en espèces. Pour les sommes dépassant 300.000 francs, on donnerait aux intéressés 250.000 fr. en espèces, le solde devant être fourni par des fonds d'emprunt.

Une seconde assemblée aurait lieu prochainement.

Un ascenseur géant pour bateaux

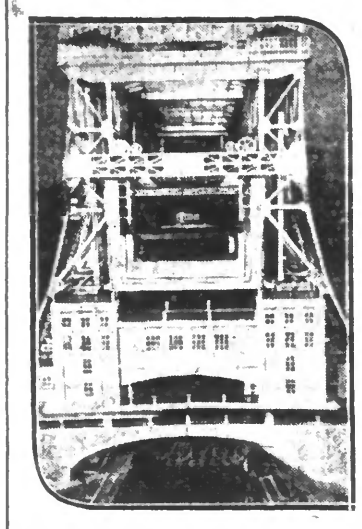

Cet ascenseur qui sera le plus grand du monde, et dont nous reproduisons la maquette, va être installé sur le Hohenzollern-Canal, entre Berlin et Stettin.

Il remplacera une écluse, et lèvera des navires de 1.000 tonnes de jauge à une hauteur de 36 mètres. Les travaux d'installation coûteront 150 millions de francs.

Une nouvelle plainte en escroquerie a été portée contre M. Klotz

M. de Gentille, juge d'instruction, avait désigné trois experts : les docteurs Mallet, Villard et Roubinovitch pour procéder à une contre-expertise mentale de M. Klotz.

Les deux derniers se sont récusés ; le juge d'instruction va désigner aujourd'hui leurs remplaçants.

D'autre part, M. de Gentille a reçu hier après-midi, la déposition de M. Cheysson, ancien contrôleur des finances qui a porté plainte, par l'organe de Me Chalry. M. Cheysson avait remis à M. Klotz une somme de 505.000 francs, montant de sa souscription dans une affaire de Soie Artificielle pour laquelle on n'a versé que 20.000. M. Klotz, afin de rembourser les 480.000 francs restants, avait remis à M. Cheysson, un chèque sans provision de 100.000 francs et trois traites faussement signées du nom de Geffray, entrepreneur de fumisterie.

LE SCANDALE DE LA " GAZETTE DU FRANC "

Le duc d'Ayen inculpé d'escroquerie et de complicité

M. Giard, juge d'instruction, a entendu hier matin dans son cabinet, M. le duc d'Ayen.

Il a reçu sa déposition sur les relations qu'il a entretenues avec Mme Hanau et sur sa participation dans les différentes affaires montées par cette dernière.

Le duc d'Ayen avait souscrit fictivement 1.000 actions, soit 8.021.000 francs à la Compagnie Générale Financière et Foncière, 180 actions de 1.000 francs à la « Société Syndicale Foncière », 150 actions de 1.000 francs à l'« Omnium des valeurs françaises et étrangères », 250 actions de 1.000 francs du « Consortium financier de bourse et de gestion » et enfin 2.500 actions de 100 francs à l'« Interpresse ».

Il était membre du Conseil d'Administration de la Compagnie Générale Foncière et Financière et de l'« Interpresse ».

A l'issue de cette déposition, M. Giard a déclaré au duc d'Ayen qu'il l'inculpait d'escroquerie, abus de confiance et complicité.

C'est le premier souscripteur fictif qui est ainsi inculpé dans l'affaire de la « Gazette du Franc ».

Le transfert de M. Audibert à l'Infirmerie de Fresnes a été ajourné

Le transfert de M. Audibert à l'infirmerie de Fresnes n'a pu avoir lieu hier matin, aucun interne n'étant disponible pour veiller le malade jour et nuit, ainsi que l'exige son état. Ce n'est qu'aujourd'hui, à 13 heures, que M. Audibert pourra être emmené à l'infirmerie.

Une déclaration de l'avocat de Mme Hanau

On sait qu'au cours de la déclaration qu'il a faite à M. Giard, juge d'instruction, M. Gaston Vidal a mis en cause Me Dominique, avocat de Mme Hanau. Ce dernier, après avoir rendu visite au bâtonnier, Me Gulliannin, a fait à la Presse la communication suivante : « Je démens catégoriquement les propos qui me sont attribués. Il ne m'est pas possible de mettre la mission qui m'est confiée à la merci d'une polémique de presse. En agissant ainsi, je demeure fidèle aux règles de mon ordre et aux devoirs de la défense ».

Les réceptions du jour de l'an à l'Elysée

C'est avec le cérémonial accoutumé que se sont déroulées les réceptions officielles du jour de l'An à l'Elysée. Une légère modification, toutefois avait été apportée au protocole : la réception du corps diplomatique a eu lieu le matin au lieu de l'après-midi.

M. Poincaré, président du Conseil et les membres du gouvernement, sont venus à 9 heures 45 pour assister le Président de la République pendant les réceptions et visites.

M. Gaston Doumergue a reçu, à 9 heures 55, M. Paul Doumer, les membres du bureau du Sénat et les sénateurs présents et, à 10 h. 10, M. Fernand Bouisson, les membres du bureau de la Chambre et les députés présents.

A 11 h. 45, le Chef de l'Etat a reçu dans la galerie des Fêtes, le cercle diplomatique.

Le nonce du Pape, Mgr Maglione, prit la parole pour présenter à M. Doumergue les hommages et les vœux des ambassadeurs.

Il dit notamment : « Nous suivons avec un vif intérêt et une grande sympathie l'œuvre que la France, écoutant l'inclination de son cœur et s'inspirant de ses convictions, ne cesse d'accomplir en faveur de la paix internationale. Cette paix, elle cherche à l'organiser avec les autres nations dans un esprit de justice et de fraternité, et, plus, elle s'efforce de la garantir en préparant, par le moyen de l'arbitrage, la solution des conflits possibles.

» N'est-ce pas précisément pour rendre hommage à cette bonne volonté du peuple et du gouvernement français que sont venus, naguère, à Paris, les représentants de treize gouvernements pour signer un pacte dû à la noble et généreuse initiative de la France et des Etats-Unis d'Amérique ; pacte qui a donné aux peuples une agréable promesse et restera pour eux une solide et douce espérance ».

M. Doumergue a notamment répondu :

« L'affermissement dans le monde d'une paix, dont l'établissement a coûté à l'humanité de si lourds et si cruels sacrifices, demeure la préoccupation dominante du gouvernement français. Les preuves abondent que, pour y atteindre, il n'entend négliger aucune occasion, ni se refuser à aucun effort. Aussi a-t-il lieu de se féliciter de l'accueil empressé et presque unanime aujourd'hui, qui a été réservé au pacte de renonciation à la guerre, préparé en complet accord avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, sur une formule dont il s'honore d'avoir pris l'initiative. Les paroles que Votre Excellence vient de prononcer sont un précieux témoignage de l'importance reconnue par les gouvernements à cette œuvre de pacification ».

La nouvelle loi de Finances

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Art. 83, 2e et 3e alinéas. — *L'impôt est calculé en tenant en outre pour nulle la fraction du revenu qui, défalcation faite des déductions prévues à l'article ci-dessus, n'excède pas 10.000 francs et en comptant :*

» *Pour un vingt-cinquième, la fraction comprise en 10.000 et 20.000 francs ;*

» *Pour deux vingt-cinquièmes, la fraction comprise entre 20.000 et 30.000 francs ;*

» *Et ainsi de suite, en augmentant d'un vingt-cinquième par tranche de 10.000 francs jusqu'à 100.000 francs ; par tranche de 25.000 francs jusqu'à 400.000 francs, et par tranche de 50.000 francs jusqu'à 550.000 francs ; la fraction du revenu excédant 550.000 francs est comptée pour l'intégralité.*

» *L'impôt est égal au tiers du revenu taxable ainsi obtenu.* »

Les bénéfices industriels et commerciaux

L'article 3 apporte deux importantes modifications à la législation des impôts sur le revenu.

La première concerne l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux *et détermine la période dont les résultats doivent servir de base au calcul de l'impôt.*

Tout en maintenant le principe que l'impôt est établi chaque année sur les bénéfices obtenus pendant l'année précédente ou la période de douze mois, dont les résultats ont été constatés par le dernier bilan annuel, il ajoute :

« *Si l'exercice clos au cours de l'année précédente s'étend sur une période de plus ou moins de douze mois, l'impôt est néanmoins établi d'après les résultats dudit exercice.*

» *Si aucun bilan n'est dressé au cours d'une année quelconque, l'impôt dû au titre de l'année précédente est établi sur les bénéfices de la période écoulée depuis la fin de la dernière période imposée, ou, dans le cas d'entreprise nouvelle, depuis le commencement des opérations jusqu'au 31 décembre de l'année considérée. Ces mêmes bénéfices viennent ensuite en déduction des résultats du bilan dans lequel ils sont compris.*

» *Lorsqu'il est dressé des bilans successifs au cours d'une même année, les résultats en sont totalisés pour l'assiette de l'impôt dû au titre de l'année suivante.* »

La seconde modification *admet la compensation des bénéfices et des pertes* pour asseoir l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Les articles 4, 31 et 79, modifiés, permettent de déduire les pertes subies pendant un exercice du bénéfice réalisé pendant l'exercice suivant et, s'il y a lieu, du deuxième et du troisième exercice. Toutefois, ces pertes ne pourront venir en déduction du revenu global de l'année pendant laquelle elles se seront produites.

Le texte de loi spécifie que « *les dispositions ajoutées aux articles 4, 31 et 79 seront applicables, en ce qui concerne les déficits des exercices postérieurement au 1er janvier 1928.* »

Les sociétés à responsabilité limitée

L'article 4 est ainsi conçu :

« *Pour la détermination des bases des impôts cédulaires dus par les sociétés à responsabilité limitée, les rémunérations allouées aux associés gérants et portées dans les frais et charges, ne sont pas admises en déduction lorsque la majorité des parts sociales est possédée par l'ensemble des associés gérants.* »

Exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux

Une modification à l'article 15 des lois sur les impôts cédulaires et sur l'impôt sur le revenu *allège les charges qui frappent le petit commerce.*

En voici la teneur :

« *Les dégrèvements ci-après sont appliqués aux commerçants et industriels qui, n'étant pas assujettis à l'impôt général sur le revenu, exploitent leur entreprise sans autre concours que celui de leur femme, de leurs enfants âgés de moins de dix-huit ans, et d'un employé, à condition qu'ils ne réalisent pas un chiffre d'affaires supérieur à 50.000 francs : cotes de 100 fr. et au-dessous, exonération totale ; cotes de plus de 100 fr. : modération uniforme de 100 francs.* »

(*A suivre.*)

Les Ministres ont procédé hier à un premier examen de l'ordre du jour des Chambres

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue. Le Conseil a été consacré à l'expédition des affaires courantes et à l'examen de l'ordre du jour des Chambres.

Un Conseil de cabinet aura lieu lundi prochain et un Conseil des ministres mardi.

On ajoute, à ce laconique communiqué, que les membres du gouvernement ont surtout procédé à un premier échange de vues sur les déclarations que le président du Conseil apportera à la tribune de la Chambre lors du débat sur les interpellations sur la politique générale.

M. Poincaré va consacrer les quelques jours de la présente intersession à élaborer, avec la collaboration de ses collègues du ministère, le programme de réalisation immédiate qu'il compte soumettre au Parlement dès sa rentrée.

Un ouvrier a un bras arraché par une locomotive à Noyelles-Godault

Dans la soirée du 31 décembre, à 17 heures, un ouvrier rentrant de son travail voulut traverser le passage à niveau, mais n'ayant rien aperçu d'anormal à cause d'un pignon, le malheureux fut chassé par la locomotive et tomba sur la voie. Un de ses camarades qui le suivait put le saisir par un pied et le ramener à lui, sans cela il aurait été coupé en deux. Il fut aussitôt conduit à l'hôpital Darcy où on lui prodigua les premiers soins.

Les passages à niveau étant très dangereux, nous ne saurons jamais assez recommander la plus extrême prudence.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-61). — DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue.

Un ingénieux voleur s'empare de 50 kilogs de fils de laine

Au cours de la journée du 1er janvier, profitant de la journée de congé qui faisait solitaire la filature des fils César Pollet, avenue Gustave-Delory, 50, un habile filou a réussi à s'emparer d'une cinquantaine de kilogs de fils de laine.

Il a opéré d'une façon assez originale. Il était 19 heures environ, quartier désert, peu éclairé, favorable aux entreprises suspectes, notre homme, — est-ce un homme ? — demeuré inconnu, enduisit de savon noir un des carreaux d'une des fenêtres de l'usine. Puis, clac ! il le brisa sans faire aucun bruit.

Alors, par l'ouverture ainsi pratiquée, armé d'un crochet en fer, il se mit à « pêcher » dans le tas de bobines de laine pesant chacune environ 1 k. 500. Il en ramena ainsi un poids total de 50 à 55 kilogs, c'est-à-dire pour une valeur de 3.300 francs. C'est une bonne journée de début d'année !

M. le commissaire du 1er arrondissement a reçu la plainte de M. Emile Debarre, directeur de la filature. Le service de la Sûreté enquête sur cette affaire.

LE FEU DANS UNE CHAMBRE

Au cours de la soirée du 1er janvier, vers 19 heures, le feu se déclarait chez M. Gustave Lecomte, cafetier, 23, rue des Fossés.

Il était dû à un charbon ardent qui, roulant du foyer sur le plancher, avait peu à peu embrasé celui-ci. Les pompiers, appelés, n'eurent pas à intervenir. Le feu avait été éteint par les voisins, au moyen de seaux d'eau.

Les dégâts sont évalués à environ 8.000 fr.

Le feu avait pris naissance dans une chambre garnie, occupée par M. Griadak Albert. Il se communiqua à deux autres chambres du 2e étage, où il fit quelques dégâts.

LAVEUSES

DU CONSTRUCTEUR A L'ACHETEUR

200 machines chêne ou pichpin, dont 50 modèles (avec volant, 155 fr., avec moteur 465 fr.), tordeuses la plus grande largeur, 100 fr., garantie 5 ans : J. OLTVIER BRAS, SART, 166, rue de Paris, TOURCOING (près Gare des Francs).

On porte à domicile (gratuitement).

POUR REVEILLONNER

Dans les couloirs dépendant de l'ancienne caserne des Douanes, rue de Blidah, le sous-brigadier Stereux avait déposé quelques lapins. Il les y laissa pendant la nuit du 31 décembre au 1er janvier, au moment où le lapin, qui a une valeur actuelle par sa fourture, en acquiert une supplémentaire pour briller dans un réveillon !

Un inconnu, attiré par l'aubaine, laissa tous scrupules à la porte du couloir. Il y pénétra, à pas feutrés, et fit main basse sur huit superbes Jeannots, lins prêts pour une gibelotte. Cette plaisanterie fut peu goûtée par le sous-brigadier des Douanes, qui déposa une plainte contre celui qui s'était frauduleusement introduit dans le couloir et qui, généreusement, s'était approvisionné à ses dépens.

Une enquête est ouverte.

ESTOMAC

Foie-Intestin

Si vous avez une digestion difficile, ballonnements, aigreurs, vomissement, douleurs dans le creux de l'estomac, dans le bas des côtes, points dans le dos et sous le sein gauche, coliques, syncopes, vertiges, rêves, cauchemars, manque d'appétit, constipation ou selles trop abondantes. Soulagement garanti ou argent remboursé. Demandez-nous des preuves sur place. Herboristerie BONTE TOURCOING-FRESNOY 315, rue du Blanc-Seau, 315

CAISSE D'ÉPARGNE

Au cours de la séance de fin d'année qu'a tenue le Conseil des directeurs de la Caisse d'Epargne de Roubaix, M. Bonami Wibaux a donné lecture du rapport annuel sur les opérations de l'exercice 1928. Le compte rendu de la situation morale et financière a été exposé comme d'usage, de façon très suggestive et très intéressante. Il ressort de l'état succinct des opérations que les résultats sont de nature à donner toute satisfaction pour ce nouvel exercice. Les résultats généraux peuvent être résumés par les chiffres suivants :

Avant janvier 1928, il était dû à 62.253 exposants	153.920.193 06
Il a été reçu pendant l'année	71.911.774 90
Ensemble	225.831.967 96
Il a été remboursé	44.083.140 96
Reste donc	181.748.827
Auxquels il faut ajouter les intérêts à capitaliser au 31 décembre 1928, soit	6.838.388 16
De sorte que le solde dû au 31 décembre à 62.845 déposants, s'élève à	188.587.215 16

Donnant pour l'année 1928 une augmentation de 34.667.028,10.

Opérations avec les déposants — I. Versements : les sommes reçues en 1928 tant à la Caisse Centrale qu'aux Succursales ont été pour 66.745, opérations de 71.911.774,90 ; présentant une augmentation sur 1927 de 8.768.349,71.

II. Remboursements : il a été effectué, tant à la Caisse Centrale qu'aux Succursales 22.094 remboursements pour un capital de 44.083.140,96. C'est donc pour l'année 1928 un mouvement général de 88.839 opérations pour un mouvement de fonds de 115.994.915,86.

Dans son rapport, M. le Président fait ressortir que le solde de la Caisse de Roubaix s'est accru à nouveau de 35 millions ; le relèvement du maximum à 12.000 francs a été le facteur déterminant de cette impulsion nouvelle, qui a permis à bon nombre de déposants de compléter leurs livrets pour bénéficier du taux de 4 % servi par notre caisse. Il donne ensuite un aperçu du mouvement général de l'épargne en France, qui portera, vraisemblablement, en fin d'année, l'ensemble des dépôts au chiffre de 18 milliards ; et, il ajoute, que l'énergique effort de redressement, opéré avec plein succès a rassuré complètement les déposants qui ont continué à donner, avec leur plus entière confiance l'appoint de réserves importantes, en profitant de l'heureuse mesure qui a relevé le maximum à 12.000 francs. Il convient de reconnaître que la stabilisation légale qui vient de restaurer notre monnaie nationale a consacré la valeur.

M. Wibaux rappelle également l'inauguration de la « Journée de l'Epargne », agrémentée d'une causerie, donnée par M. J. Crombé, avocat qui a exalté, en termes très heureux, cette belle qualité de la Prévoyance, en soulignant, comme il convenait, les avantages et les bienfaits de l'épargne.

Au cours de la séance, la question des habitations à bon marché a été examinée de nouveau pour chercher dans quelle mesure la caisse pourrait s'y intéresser.

M. le Président félicite ensuite le personnel de la caisse qui ne cesse d'apporter un concours éclairé, autant qu'empressé près du public, pour assurer la régularité et la bonne marche des services.

Puis il adresse ses très vifs remerciements à MM. les Directeurs de Roubaix et des succursales pour leur assiduité empressée et ininterrompue aux séances, collaborant ainsi, très utilement, par leur précieux concours à une œuvre qui ne peut manquer d'avoir toujours leur constante sollicitude.

Il adresse également un souvenir ému aux membres disparus que la Caisse a eu à enregistrer, au cours de cette année, par la perte de MM. Alfr. Desbonnet, J. Faure, P. Delannoy et Pierre Mulliez pour la Caisse Centrale ; M. Et. Lepers et M. L. Germain, pour la succursale de Croix ; MM. Ch. Leborgne et E. Marseille, pour Lannoy.

Il termine en rendant un particulier hommage aux Directeurs de la promotion 1920 qui se voient attribuer pour leur huit années de dévouement la plaquette de l'Epargne, grand module, et c'est en reconnaissance de leurs mérites qu'il est heureux de leur remettre.

COMITÉ DES FÊTES DU FONTENOY

Dimanche dernier a eu lieu à 15 heures, à la cantine scolaire, rue Saint-Vincent, sous la présidence d'honneur de Mmes A. Browayes, E. Desreumeaux ; MM. Desreumeaux et Victor Vandestienne, vice-président d'honneur du Comité officiel des fêtes du Fontenoy, la distribution des divers objets annoncée. Après quelques morceaux exécutés par l'Harmonie l'« Alliance Musicale », la distribution commença à la grande joie des 800 enfants et des mamans qui ont toutes témoigné leur satisfaction et leurs remerciements au comité qui fait de mieux en mieux chaque année. Après la distribution le président M. Dhondt, remercia les généreux donateurs et donatrices ; il eut un mot aimable pour ses collaborateurs et principalement pour M. Charles Egermont qui est sans contredit la Mascotte de cette belle distribution, il remercia également les membres du Comité général des festivités de quartiers, MM. C. Samère, H. Leurot et Jules Destailleurs. M. Lanière au nom de ce comité prit ensuite la parole pour féliciter le comité du Fontenoy et dit tout le bonheur qu'il éprouve de venir chaque année assister à cette fête enfantine.

Vendredi 4 janvier, à 14 h. 30, au cinéma Lelou, rue de l'Alma, séance gratuite pour les enfants, tirage des nombreux lots.

LA DEUXIEME DÉMONSTRATION DE GERMAINE DE ROUEN

Samedi 12 janvier, Germaine de Rouen, viendra à l'Hippodrome de Roubaix, faire une deuxième série de démonstrations.

La recette de cette séance sera partagée entre différentes œuvres de notre ville, telles que les Aveugles de guerre, Bureau de Bienfaisance, etc.

DÉCLARATIONS A L'OCTROI

L'Administration municipale tient à prévenir les introducteurs de marchandises soumises aux droits d'octroi qu'ils sont tenus, conformément à la loi, de faire eux-mêmes leur déclaration au bureau, même s'il n'y a pas d'employé sur la route.

Si ce bureau était fermé, ils doivent déposer une déclaration écrite dans la boîte à ce destinée et y énoncer, en même temps que la quantité de marchandise introduite, leurs nom et adresse.

Cette précision est donnée pour leur éviter des ennuis.

AVIS AUX ÉTRANGERS

Il est rappelé aux détenteurs de cartes d'identité d'étrangers, valables pour les années 1927-1928, qu'aux termes du décret du 20 janvier 1928, ils doivent en demander le renouvellement au cours du premier trimestre 1929.

En conséquence, les étrangers qui doivent remplir cette formalité seront convoqués individuellement, par les soins de la Mairie. Les convocations indiqueront les jour et heure auxquels ils devront se présenter. Ils sont invités à se conformer strictement à ces instructions.

Cette disposition est prise dans le propre intérêt des étrangers et afin de leur éviter de longues attentes aux guichets.

Bock Meyerbeer LE PLUS APPRÉCIÉ

Sociétés et comités

GRANDE HARMONIE. — Vendredi 4 janvier, à 20 h. répétition générale.

ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS ET SOLDATS. — Ce soir à 19 h. 30, répétition pour le concert d'hiver.

AMICALE DELEZENNE. — Ce soir, jeudi, à 19 h. 30 réunion du Comité Directeur à l'école.

RADIO CLUB DU NORD DE LA FRANCE. — Jeudi soir à 19 h. 30, au siège social, 55, rue Neuve cours de préparation militaire par le sergent radio Sergent radio : Meillaud du 18e Génie. Notions générales de T.S.F.

CERCLE MILITAIRE. — La conférence supplémentaire qui sera faite aujourd'hui par le Colonel Lecière et comptant pour la carte de surclassement aura lieu à 17 h. 30 au local du Cercle de Tourcoing, Grande-Place.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS. — Quelques personnes qui avaient fait inscrire leurs enfants pour les jouets de l'Arbre de Noël ne étant pas présentes rue de l'Hospice samedi 29 décembre, peuvent encore le faire cette semaine et jusque samedi 5 janvier à 17 h. dernier délai.

Le Conseil d'Administration rappelle les quatre

FEUILLETON DU 3 JANVIER 1929. — N° 46

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR PAR Jules Mary

— Je vous en supplie, monsieur Flanquart, aidez-moi à faire triompher la vérité... Aidez-moi à sauver le comte, à lui rendre l'honneur... Seul, je ne pourrai rien peut-être. Avec vous, au contraire, il me semble que j'arriverais vite à percer ce mystère. Et puis, plus le mystère est impénétrable, plus cela doit exciter votre intelligence, votre amour-propre.

— Certes, il y a là de quoi m'intéresser, en effet.

— Et c'est une bonne action que vous feriez...

— Je n'y suis pas insensible, non plus.

— Enfin, outre la satisfaction personnelle que vous remporteriez d'un pareil triomphe, je puis vous promettre d'autres avantages, matériels, ceux-là !

Flanquart dressa l'oreille, mis sur ses gardes tout à coup, en même temps que sa curiosité était excitée.

Morgand continua :

— Lorsque la vérité, grâce à vous, sera découverte, votre chef, M. Poulverel, en récompense du service que vous lui aurez rendu, ne pourra rien refuser à M. de Miremond dans l'esprit duquel il aura fort à cœur d'effacer le souvenir même de son arrestation. Et M. de Miremond, j'en suis certain, priera le juge de vous obtenir l'avancement que vous méritez, à moins que vous n'ayez une autre ambition et que M. de Miremond, lui-même, puisse la satisfaire.

Flanquart poussa un gros soupir.

Il semblait soulagé d'un poids énorme.

— Ma parole, dit-il, j'ai eu peur.

Et il s'essuya le front.

— Peur de quoi donc ? interrogea Caradec.

— J'ai cru, un moment, que M. Morgand allait m'offrir de me payer en argent le service qu'il attend de moi.

— Je n'y ai même pas songé, dit Morgand. Vous payer ce service, de quelque façon que ce soit, ce sera impossible. Vous pourrez compter sur notre amitié pour toujours, voilà tout !

— Ça, je l'accepte, dit Flanquart. Enfin, je ne demande pas mieux que d'essayer de vous être utile, quoique je ne voie pas trop comment je m'y prendrai.

— Merci, dit Pierre, espérant tout à coup et l'œil brillant. Ah ! si le comte pouvait nous voir et nous entendre !

— Puisque nous sommes en veine de confidences, il faut que nous n'ayons rien de caché l'un pour l'autre. Vous ne voulez pas me confier le secret du comte. Soit, n'en parlons plus. C'était déjà avoir confiance que de me révéler que le comte avait un secret. Contre cela, je vais vous apprendre, moi, le secret de la comtesse.

— Quoi donc ? De quoi voulez-vous parler ?

— Que dites-vous du docteur Roscoff ?

— Je ne l'aime pas. Mais j'avoue que cette antipathie est instinctive et que je n'ai aucune raison pour le haïr...

— Je vais vous en fournir, des raisons, moi. Roscoff est l'amant de Mme de Miremond...

— Lui !!

— Parfaitement. Est-ce vrai, ami Caradec ?

— C'est vrai, oui, monsieur Flanquart.

— Et depuis combien de temps ? Dites-le vous-même à M. Morgand, mon brave...

— Depuis une vingtaine d'années...

— L'âge de Blanche ! murmura Pierre... Y aurait-il donc une corrélation entre ces deux faits ?

— Et vous êtes sûr de ce que vous avancez, n'est-ce pas, ami Caradec ? Dites-le encore à Monsieur !

— Sur ma part de Paradis, je le jure, mille millions de sabres d'abordage !... Et je vais même vous dire quelque chose de plus que j'ai découvert ces jours-ci. Je crois — je ne l'affirme pas, néanmoins — que Mlle Blanche doit se douter de la chose. J'ai vu cela aux regards qu'elle lui lance et à l'horreur que le Russe a l'air de lui inspirer... Après cela, je me trompe peut-être !

— Pauvre enfant ! murmura Pierre... quel supplice et quelle honte, si elle sait !...

Et à lui-même :

— Pauvre sœur !...

— Moi non plus, je ne l'aime guère, votre Roscoff, dit le commissaire de police. Pourquoi ? Je ne sais pas. Il a une figure sinistre, cet homme. Le jour où j'ai apporté le petit Maurice sur le perron du château, quand il est arrivé, sur un ou deux mots de moi à propos de l'assassin, il s'est troublé et il a poussé un soupir de soulagement, un instant après, lorsque j'eus dit que je n'avais rien vu !... C'est que j'ai l'œil fin, voyez-vous !... Après tout, je suis comme Caradec, je me trompe peut-être...

Morgand était pensif, un peu pâle.

— Voue le voyez, monsieur Flanquart, dit-il, nous marchons en plein mystère. Ne vous étonnez donc pas que le comte, à part lui, cache un mystère de plus !!

— Et un autre mystère pour moi, — car il sera dit que tout est mystérieux, — c'est l'allure même de ce Jean More, le fermier, dont la conduite est inexplicable, qui semble bien, cependant, avoir été par deux fois mêlé à ces crimes, mais dont l'attitude tranquille ne se dément pas.

— Jean More est un malade, dit Morgand, mais je ne le crois pas un méchant homme.

— Soit. Mais rien ne m'ôtera de la tête qu'il a été ou le complice ou le témoin des meurtres.

Flanquart réfléchit longtemps.

— Avez-vous une idée, vous ? dit-il à Pierre.

— Non, hélas ! je suis accablé par le malheur du comte, et je n'ai pas ma présence d'esprit.

— Eh bien, je vous donne deux jours pour reprendre votre sang-froid, car vous en aurez peut-être besoin.

— Qu'avez-vous résolu ?

— Quelque chose de très dangereux. Je ne sais pas si le juge y consentira. C'est tellement grave...

— Quoi donc ?

— Je vais aller lui proposer de mettre Jean More en liberté... Nous le surveillerons... et j'ai l'idée que par lui nous arriverons à la découverte de quelque indice...

— Dois-je vous accompagner chez le juge ?

— Non, non, certes. Ce serait le moyen de tout perdre. Il faut que tout le monde ignore ce qui est convenu entre nous : vous avez entendu, monsieur Caradec. Puis-je compter que vous garderez le secret de M. Morgand, mieux que vous n'avez gardé le mien ?

— Je vous le promets, mille sabords ! — dit le marin, qui rougit comme une jeune fille.

Le lendemain, à la première heure du jour, Flanquart partait pour Rambouillet.

II

Certes, c'était chose grave